

qu'ils ont fait leur devoir en servant pendant la durée de leur contrat et ils demandent leur libération.

Il me semble qu'on pourrait prendre des dispositions pour que les militaires ne soient pas libérés pendant les périodes où le chômage saisonnier atteint son sommet. Il me semble que le ministère de la Défense nationale ne devrait pas trouver trop compliquée l'institution d'un genre quelconque de formation professionnelle au bénéfice des militaires qui doivent être libérés mais qui, s'ils le sont immédiatement, ne pourront trouver d'emploi par suite du chômage saisonnier qui se fait sentir.

Je me souviens qu'avant la guerre, on avait adopté divers programmes pour préparer, durant le semestre qui précédait la libération des militaires, leur adaptation à la vie civile. Je me demande si, dans les cas où la libération doit avoir lieu en une période de chômage généralisé, on ne pourrait pas avec avantage songer à un programme de ce genre en vertu duquel on garderait ces gens un peu plus longtemps dans les services militaires afin de leur permettre, pendant qu'ils sont encore militaires, de se préparer à se créer une situation dans la vie civile.

Pour ce qui est du problème actuel, j'estime qu'il est trop tard pour prendre des mesures immédiates. Ottawa est aux prises avec les tempêtes de neige mais le printemps n'en est pas moins bien rapproché. Il est bien décourageant pour un chômeur d'entendre dire qu'il doit attendre quelques semaines pour avoir un emploi, mais d'autre part on peut avoir de l'espoir parce que la neige fond sur les collines et parce que les entreprises forestières reprendront leur activité. Si le Gouvernement n'a pas en vue une solution quelconque qui permettrait de diminuer immédiatement le chômage actuel, je crains qu'il ne soit trop tard pour agir. Mais je serais fort déçu que mon honorable ami, le ministre du Travail (M. Gregg), qui fut un excellent soldat, je le sais, n'eût pas établi ses plans suffisamment à l'avance pour disposer de quelque programme advenant le cas où la crise actuelle, plutôt bénigne, se prolongerait. A mon avis, le Gouvernement devrait avoir des programmes qu'il pourrait mettre en œuvre dans l'avenir immédiat, afin de remédier à une situation comme celle qui existe en ce moment.

Au début de mes remarques j'ai souligné,— et je l'affirme de nouveau,— qu'il s'agit d'un problème chronique de chômage saisonnier. Puisqu'il en est ainsi, ne devrions-nous pas dès maintenant envisager les mesures qu'il y aurait lieu de prendre en vue de parer au chômage qui sera inévitable l'hiver prochain. Il y aura un peu de chômage durant l'été

[M. Pearkes.]

alors qu'il faut fermer les camps à cause du danger d'incendie, mais ce chômage se stabilise habituellement. Cependant, l'hiver prochain nous serons sans doute aux prises avec le même problème du chômage saisonnier.

Plus tôt, au cours de la présente session, j'ai signalé que nos troupes de réserve manquaient d'hommes. Dans mon discours de décembre dernier, j'ai cité de longs extraits des paroles du général Gruenther, commandant suprême des forces de l'OTAN. Je ne répéterai pas ses affirmations, mais je voudrais citer de nouveau quelques lignes d'un discours prononcé par le général Gruenther à Copenhague, devant les commandants des Nations Unies:

Pour créer une armée de réserve satisfaisante, il faudra qu'une grande partie des effectifs de l'OTAN consacre chaque année un temps considérable à la formation de la réserve. Ce n'est guère pratique pour les particuliers intéressés, et cela tend, bien entendu, à provoquer des problèmes d'ordre économique.

La chose n'est guère pratique pour les particuliers intéressés, s'il leur faut obtenir cette formation dans l'armée ou la marine de réserve pendant qu'ils travaillent, mais la chose les dérange beaucoup moins s'ils peuvent obtenir cette formation de réserve pendant qu'ils sont en chômage, à cause de la nature saisonnière de leur emploi.

A mon avis, il serait utile de songer à cette situation. Le Canada, en tant que membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, doit constituer des troupes de réserve, comme partie de ses objectifs militaires. Le moment n'est pas opportun de souligner l'importance de ces troupes de réserve, car nous pourrions le faire au cours d'autres débats, comme le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et d'autres l'ont souvent répété. De fait, la question préoccupait tellement le ministre que l'été dernier il a nommé un comité composé de trois éminents ex-officiers en vue d'étudier la meilleure façon possible de constituer les troupes de réserve du pays.

On devrait, à mon avis, soumettre à la formation militaire et navale, lorsqu'ils sont en chômage, ces hommes qui sont périodiquement mis à pied à cause de la nature saisonnière de leur travail et qui ne sont pas encore établis avec la sécurité d'un foyer où ils peuvent aller lorsqu'ils n'ont pas d'emploi.

Prenons, par exemple, l'industrie de la pêche. Ne vaudrait-il pas la peine d'examiner s'il ne serait pas opportun de réorganiser sur une base nouvelle l'ancienne réserve des pêcheurs de la marine où les pêcheurs, au cours de la morte saison, trouvaient l'occasion de faire leur instruction à bord des navires de la marine dans les diverses stations des littoraux de l'Atlantique et du Pacifique. Je sup-